



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Convention technique et financière relative à l'animation du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) Tille – Vouge - Ouche**

La mise en œuvre de la directive européenne inondation s'est notamment concrétisée par l'identification de 31 territoires dits à risque important inondation (TRI) à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, parmi lesquels le territoire autour de Dijon regroupant 14 communes du bassin de vie affectées par les potentiels débordements des cours d'eau de la Tille, la Norges, le Suzon et l'Ouche ainsi que par le ruissellement. Pour chacun de ces territoires, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (S.L.G.R.I.) a été élaborée puis validée par arrêté interpréfectoral.

Les objectifs de la S.L.G.R.I. du Territoire à Risque Important d'Inondation de Dijon doivent être déclinés à l'échelle des 12 E.P.C.I. concernés au travers de l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.), dont la première étape d'une durée de 2 ans consiste à établir et réaliser un Plan d'Études Préalables (P.E.P.) qui définira les actions à mettre en œuvre dans la phase opérationnelle du P.A.P.I.

Les 12 E.P.C.I., dont la liste est reprise dans la convention jointe en annexe, se sont accordés pour choisir la communauté de communes de Cap Val de Saône comme structure porteuse du P.A.P.I. Ces derniers ont également choisi de s'entourer d'un animateur pour mener à bien l'élaboration du P.A.P.I.

Cette convention, d'une durée de deux ans, définit les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les 12 E.P.C.I. et notamment la répartition et prise en charge des coûts qui restent à la charge des E.P.C.I. et liés à l'animation du P.A.P.I.

D'un commun accord, il a été décidé par les E.P.C.I. que le reste à charge serait réparti pour 80% sur le critère surface et pour 20% sur le critère population. Pour Dijon métropole, le montant de sa participation devrait se situer autour de 5 000 € TTC.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN